



COMMUNE HENIN SUR COJEUL

Reunion de Conseil du 02 juillet 2025

Convocation Du 24 juin 2025

Présents : Olivier MAURY, Bernard LEFRERE, Laurent WINTREBERT, Julien MARQUIS, Aurélien VARLET, Martine FRAMERY, Sylvie CARPENTIER, Cédric DUDEK , Manu VERWAERDE, Delphine DUBUIS

Secrétaire de séance :

Absents pouvoirs : Christophe DELANNOY a donné pouvoir à Laurent WINTREBERT,

Absent : Jean Pierre BOINSKI, Pierre ROUSSEZ, Eric LOMBARD

19 H 25 Ouverture de la séance

1) Délibération A.M.I photovoltaïque

Convention entre la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) et ses communes membres portant sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt visant à la massification de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire communautaire

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) a décidé de développer de manière importante la production d'Energie Renouvelable (ENR) sur son territoire afin de couvrir :

- 37% de ses besoins à l'horizon 2030 (consommation de 690 GWh/an d'énergie renouvelable)
- 78% de ses besoins à l'horizon 2050 (consommation de 1123 GWh/an d'énergie renouvelable)

Afin d'accélérer la production d'ENR sur son territoire et de respecter les objectifs du PCAET précités, la Communauté Urbaine d'Arras a souhaité participer à une société de projets multi-énergies ayant pour finalité de développer les énergies renouvelables sur son patrimoine public ainsi que sur celui des communes membres.

La CUA sera actionnaire de cette société, avec les communes et les habitants du territoire qui le souhaitent, au même titre que les sociétés spécialisées dans la production et la commercialisation d'énergie renouvelable.

Cette approche permettra de faire porter, par cette société de projet, des investissements dans la production d'énergie renouvelable, tels que l'installation de panneaux photovoltaïques au sol, en ombrières de parking ou sur toiture.

Cette approche permettra ainsi de répondre là où les collectivités ne pourront pas ou ne souhaiteront pas investir. Elle leur offrira par ailleurs la possibilité de devenir actionnaire de la société de projets et, à ce titre, de bénéficier de retombées financières.

Afin de désigner la structure qui aura en charge de créer cette société de projet, la CUA a décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). L'opérateur qui sera désigné par la CUA, à l'issue de cet AMI, aura en charge de créer la société de projet qui développera puis exploitera les unités de production d'énergie photovoltaïque sur les parcelles (terrains, toitures) identifiées dans le cahier des charges de l'AMI.

S'agissant de notre commune, les surfaces identifiées comme potentiellement utilisables par cet opérateur pour la production d'énergie photovoltaïque sont les suivantes :

Type de surface	N° parcelle	Nom du site	Adresse	Surface PV potentielle (m ²)
Toiture de Bâtiment	Z065	vestiaires club des jeunes	rue couloupe	170
Toiture de Bâtiment	A497	Ecole	8, rue René Edouard	140
Toiture de Bâtiment	A497	Préaux	8, rue René Edouard	80

Ces parcelles seront dès lors mises à disposition de l'opérateur qui sera sélectionné à l'issue de la procédure d'AMI lancée par la CUA, dans les conditions à convenir ultérieurement entre notre commune et la société de projet.

L'opération globale concerne au total quarante-six communes membres de la CUA, outre la communauté Urbaine elle-même. Aussi, dans un souci de mutualisation et d'efficacité, une action unique et coordonnée est nécessaire.

Il est donc proposé de confier à la CUA, par voie de convention, un mandat pour agir au nom de notre commune afin d'engager les procédures visant à désigner l'opérateur qui se verra attribuer la charge de la réalisation de ces installations, dans les conditions prévues dans la convention ci-annexée.

Cette convention n'emporte pas de transfert de compétences, mais uniquement mandat pour mettre en œuvre les procédures susvisées. La mise à disposition des biens à l'issue de la procédure fera l'objet d'actes distincts entre notre commune et la société de projets multi-énergies créée à l'issue de la procédure d'AMI.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir

- AUTORISER la signature, par le Maire, de la convention ci-annexée, permettant à la Communauté urbaine d'Arras de mettre en œuvre les procédures en vue de la massification de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des présents d'autoriser le Maire à signer cette convention.

II) Subvention COC

Le COC avait sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle en aide aux travaux réalisés sur le terrain. En l'absence du retour de la totalité des versements des communes avoisinante, la commune avait reporté cette décision lors de la dernière réunion.

Le Maire présente les états financiers fournis par le COC . Le déficit du projet de rénovation de la pelouse du stade après la participation des communes avoisinante et les entreprises partenaires est de 1 560 €

Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 750 €

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

III) Information Projet de Territoire

La communauté urbaine d'Arras a voté le 26 Juin le projet de territoire qui constitue la feuille de route de la Communauté Urbaine d'Arras pour continuer à donner un sens à l'action communautaires, consolider ce qui a déjà été construit dans le cadre des bassins de vie et relever le défi du changement climatique. Ce document donne du sens, il exprime des valeurs et des priorités dans un esprit de rassemblement.

Il se décline en 3 Axes :

Axe 1 : Accélérer les transitions en cours pour construire un territoire résilient, sobre et autonome

- . Construire les conditions d'une mobilité vertueuse à l'échelle du territoire
- . Renforcer la sobriété et la production énergétique du territoire dans une perspective d'adaptation et d'autonomie
- . Faire du numérique un outil de transformation du territoire
- . Affirmer la vocation agricole du territoire et soutenir ses transitions
- . Agir pour la réduction des risques et nuisances sur le territoire

Axe 2 : Oser et promouvoir l'innovation pour répondre aux défis du territoire

- . Mettre l'environnement au centre de la politique d'aménagement du territoire
- . Construire une économie territoriale équilibrée, innovante et de proximité
- . Promouvoir le patrimoine comme vecteur de rayonnement territorial
- . Agir sur les caractéristiques de l'attractivité résidentielle
- . Vers un habitat durable au service de la transition écologique et de la qualité de vie

Axe 3 Partager ressources et équipements à l'échelle du territoire et en coopération supra communautaire

- . Cultiver un cadre de vie de qualité pour renforcer l'attractivité du territoire et le vivre-ensemble
- . Faire du paysage un bien commun à valoriser et transmettre

- . Valoriser et préserver les ressources du territoire dans une logique de sobriété et de résilience
- . Favoriser l'accès à tous aux équipements et services sur le territoire
- . Renforcer le lien social et les solidarités à l'échelle du territoire
- . Construire le territoire à travers la coopération et la solidarité.

IV) Questions diverses

. Travaux dans la Commune : Travaux rue Guislain Debeugny, Sécurisation des écoles en juillet , remplacement des volets et des portes en octobre.

. Manifestations : Réussite de la fête des voisins à renouveler, en prévision : Octobre Rose, Opération beaujolais, qui se ferait avec la commune de Saint Martin sur Cojeul, le vendredi 28 novembre . Le 7 décembre mise à disposition de la salle pour l'association Thibaut Cauwet pour un loto .

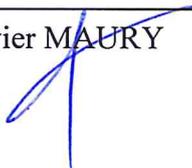
Fete communale : 19 juillet Fête de la bière et concert, dimanche 20 – apéritif, concert et feu d'Artifice , dimanche 27 juillet : brocante .

Olivier MAURY insiste sur la nécessité de prévoir le calendrier des manifestations 2026 pour décembre.

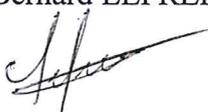
. Conseil d'Ecole : baisse des effectifs, augmentation des tarifs garderie.

21 h 30 fin de la séance

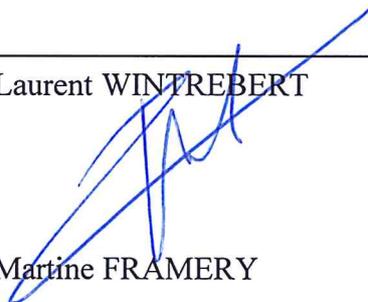
Olivier MAURY



Bernard LEFRERE



Laurent WINTREBERT



Eric LOMBARD

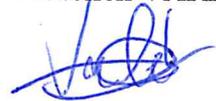
Jean-Pierre BOINSKI

Absent

Martine FRAMERY



Aurélien VARLET



Julien MARQUIS



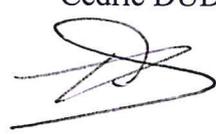
Pierre ROUSSEZ

Assent

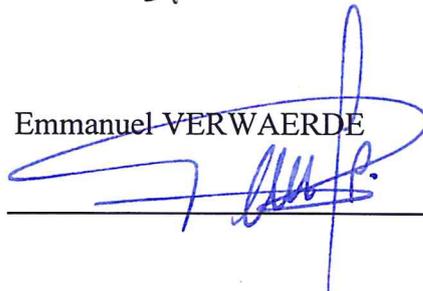
Sylvie CARPENTIER



Cédric DUDEK



Emmanuel VERWAERDE



Christophe DELANNOY

present

Delphine DUBUIS

